RCS : PARIS
Code greffe : 7501

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1995 B 00932
Numéro SIREN : 399 547 744
Nom ou dénomination : GROUPE CONSEIL UNION

Ce dépôt a été enregistré le 05/10/2022 sous le numéro de dépôt 129831

GROUPE CONSEIL UNION
Société anonyme au capital de 273.066,95 euros
Siège social : 17 bis rue Joseph de Maistre – 75018 Paris
399 547 744 RCS Paris

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 30 SEPTEMBRE 2022

L'an deux mille vingt-deux, le trente septembre,

A dix heures,

Les actionnaires de la société Groupe Conseil Union (ci-après dénommée la "**Société**") se sont réunis en Assemblée générale ordinaire (ci-après dénommé l'"**Assemblée Générale**"), au siège social de la Société, sur convocation faite par le Conseil d'administration.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée par chaque membre de l'Assemblée en entrant en séance.

Sont annexés à la feuille de présence, les pouvoirs des actionnaires représentés et les formulaires de vote par correspondance.

Les actionnaires présents ou représentés reconnaissent avoir été régulièrement convoqués dans les conditions prévues par les statuts et renoncent irrévocablement, en tant que de besoin, à remettre en cause la tenue de la présente Assemblée Générale.

Le Commissaire aux comptes, régulièrement convoqué, est absent et excusé.

Monsieur Jean-Marc Fleury préside l'Assemblée en sa qualité de Président du Conseil d'administration (ci-après dénommé le "**Président**").

Monsieur Stéphane Gagnaire représentant Saja Conseil et Monsieur Régis Revel représentant SC Régis Revel, les deux actionnaires présents, représentant le plus grand nombre de voix et acceptant cette fonction, sont appelés comme scrutateurs.

Monsieur Romuald Garnier est désigné comme secrétaire de séance.

La feuille de présence, certifiée sincère et véritable par les membres du bureau, permet de constater que les actionnaires présents, représentés ou ayant voté par correspondance possèdent plus du quart des actions ayant droit de vote.

En conséquence, l'Assemblée Générale est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée Générale :

- la feuille de présence à l'Assemblée ;
- les pouvoirs des actionnaires représentés (ainsi que les formulaires de vote par correspondance) ;

- les copies des lettres de convocation adressées aux actionnaires ;
- les copies et les récépissés postaux d'avis de réception des lettres de convocation adressées au Commissaire aux comptes ;
- le rapport du Conseil d'administration ;
- le texte des résolutions proposées ;
- les statuts de la Société.

Le Président rappelle ensuite que l'Assemblée Générale est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Prise d'acte de la démission d'un administrateur et nomination d'un nouvel administrateur ;
- Nomination d'un nouvel administrateur ;
- Questions diverses ;
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Lecture est donnée du rapport du Conseil d'administration.

Cette lecture terminée, le Président déclare la discussion ouverte.

Diverses observations sont échangées puis personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes, figurant à l'ordre du jour :

PREMIERE RESOLUTION

Prise d'acte de la démission d'un administrateur et nomination d'un nouvel administrateur

L'Assemblée Générale prend acte de la démission, à compter de ce jour, de Monsieur Jean-Luc Gatinois de ses fonctions d'administrateur de la Société et décide de nommer en remplacement de ce dernier :

Monsieur Stéphane Gagnaire
né le 26 novembre 1966 à Nice (06)
de nationalité française
demeurant 51 rue Molière – 91330 Yerres

en qualité d'administrateur de la Société à compter de ce jour et ce pour une durée qui viendra à expiration à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2027.

Monsieur Stéphane Gagnaire exercera ses fonctions d'administrateur conformément aux dispositions légales et statutaires.

Monsieur Stéphane Gagnaire a d'ores et déjà déclaré qu'il acceptait ses fonctions et n'être soumis à aucune interdiction ou incompatibilité susceptible de l'empêcher d'exercer ses fonctions.

Monsieur Stéphane Gagnaire ne percevra aucune rémunération au titre de ses fonctions d'administrateur de la Société. Toutefois, il pourra prétendre au remboursement des frais qu'il aura raisonnablement exposés dans le cadre de l'accomplissement de sa mission sur présentation des justificatifs.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents ou représentés.

DEUXIEME RESOLUTION

Nomination d'un nouvel administrateur

L'Assemblée Générale décide de nommer :

Monsieur Régis Revel
né le 2 décembre 1967 à Paris (75013)
de nationalité française
demeurant 15 hameau de la Jonque - 91650 Breuillet

en qualité d'administrateur de la Société à compter de ce jour et ce pour une durée qui viendra à expiration à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2027.

Monsieur Régis Revel exercera ses fonctions d'administrateur conformément aux dispositions légales et statutaires.

Monsieur Régis Revel a d'ores et déjà déclaré qu'il acceptait ses fonctions et n'être soumis à aucune interdiction ou incompatibilité susceptible de l'empêcher d'exercer ses fonctions.

Monsieur Régis Revel ne percevra aucune rémunération au titre de ses fonctions d'administrateur de la Société. Toutefois, il pourra prétendre au remboursement des frais qu'il aura raisonnablement exposés dans le cadre de l'accomplissement de sa mission sur présentation des justificatifs.

TROISIEME RESOLUTION

Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au Président et/ou au porteur d'un original, d'un extrait ou d'une copie du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes formalités et publicités prévues par la loi et les règlements en vigueur relatives aux délibérations prises dans le cadre de la présente réunion.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents ou représentés.

*
* *

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé, après lecture, par le Président, le secrétaire et les deux scrutateurs.

DocuSigned by:
Jean-Marc FLEURY
B23B5DD6241F44E...

Jean-Marc Fleury
Le Président

DocuSigned by:
Romuald GARNIER
1B7E8ECD811D47F...

Romuald Garnier
Secrétaire

DocuSigned by:
Stéphane Gagnaire
0D8DA13417BA46C...

Saja Conseil
Stéphane Gagnaire
Scrutateur

DocuSigned by:
Régis REVEL
7003B1B57D564CA...

SC Régis Revel
Représentée par Régis Revel
Scrutateur